



Conservatoire à rayonnement départemental
8 Rue Chauffour – 68000 Colmar
03 89 41 67 96
conservatoire.colmar.fr

Scolarité : scolariteconservatoire@colmar.fr, 03 89 41 82 20



RENTRÉE 2020

DEBUT DES COURS :
JEUDI 10 SEPTEMBRE

Date limite pour toutes les démarches via l'Extranet Familles :
Jeudi 3 septembre au soir

Site internet du Conservatoire :
<https://conservatoire.colmar.fr/>

Espace Extranet Familles pour les élèves déjà inscrits :
<https://extranet.duonet.fr/conservatoire/colmarcrd>

Scolarité :
scolariteconservatoire@colmar.fr

Ce qu'il vous reste à faire pour la rentrée

Le cursus des études comprend :

1. un cours d'instrument,
2. un cours obligatoire de formation musicale,
3. un cours obligatoire de pratique collective (chorale, ensemble, orchestre...).

Nouveaux élèves :

Vous êtes déjà préinscrits
et

si le professeur d'instrument vous
a confirmé votre inscription

Elèves du conservatoire :

Vous vous êtes déjà réinscrits

**Il vous reste à faire entre le 20 août au 3 septembre
via votre Espace Extranet Familles
en vous servant des codes qui vous sont envoyés :**

Cours de Formation Musicale

A **vous inscrire** à un **cours de Formation Musicale** après votre échange avec le professeur d'instrument et que celui-ci ait informé la Scolarité de votre inscription dans sa classe.

Normalement déjà fait lors de votre réinscription en ligne. Si besoin dès le 20 août faire un courriel à la Scolarité.

Cours de Chorale

Pous les élèves à partir du 1er cycle 3ème année de Formation Musicale devront **s'inscrire** à un cours de Chorale en choisissant le cours adapté à l'âge de l'élève, voir le **PLANNING DES CHORALES** page 8.

Cours d'Instrument

Le professeur d'instrument prendra votre attache pour définir le jour et le **créneau horaire du cours**.

Voir le planning prévisionnel-**PRESENCE DES PROFESSEURS D'INSTRUMENTS** page 9.

Informations générales :

Votre enfant souhaite débiter cette année les cours au conservatoire.

Le cursus des études comprend :

4. un cours d'instrument
5. un cours obligatoire de formation musicale
6. un cours obligatoire de pratique collective (chorale, ensemble, orchestre...).

1. INSTRUMENT

Tous les nouveaux élèves, débutants ou non, retenus, recevront soit un mail ou un appel de leur futur professeur, afin de définir le niveau, le jour et l'heure du cours d'instrument.

2. FORMATION MUSICALE

- Les enfants débutants s'inscrivent en 1er Cycle 1ère année (1C1) sans passer de test.
- Les cours de **1^{er} Cycle 1^{ère} année (1C1) + chorale** et **1^{er} cycle 2^{ème} année (1C2) + chorale** sont regroupés en **une seule séance** à raison d'1h de FM et 30 minutes de chorale (« petites voix »), pris en charge par un seul professeur qui, pour des raisons pratiques, restera dans la même salle. Le niveau 1C1 est accessible aux enfants de 7 à 9 ans.
- Les cours de **Formation Musicale (FM) adultes** débutants et confirmés sont assurés par Martine Weiss tous les premiers samedis du mois de 10h30 à 11h30 et de 11h30 à 12h30.

Les élèves ayant déjà une pratique de la formation musicale doivent **obligatoirement se présenter à un test afin de déterminer leur niveau. L'admission au conservatoire ne dépend pas du résultat du test. Tout élève admis en classe d'instrument est automatiquement admis en FM.**

Si les conditions sanitaires et les directives gouvernementales le permettent le test de formation musicale consistera en **un chant au choix** de l'élève, **par cœur, avec paroles** et aura lieu le :

Mercredi 2 septembre de 14h à 17h selon l'ordre alphabétique suivant :

14h : les élèves dont le nom commence par A à F

15h : les élèves dont le nom commence G à M

16h : les élèves dont le nom commence de N à Z

salles de Formation Musicale (2^{ème} étage à gauche)

A l'issue du test, les professeurs de FM indiqueront à l'élève le cours dans lequel il devra s'inscrire via son espace Extranet Famille Duonet.

**Jeudi 10 septembre :
*Début des cours***

Pratiques collectives :

CHORALE

La chorale est obligatoire de 7 à 11 ans, sauf si l'élève fait déjà partie de : l'orchestre symphonique des enfants ou des jeunes, l'harmonie junior, le chœur de flûtes Phénix, l'ensemble de cuivres, l'ensemble de flûtes à bec, l'ensemble de trompettes, l'ensemble de bassons, l'ensemble de harpes, la musique de chambre ou le jazz.

Attention : après 11 ans, pour valider un diplôme, une pratique collective est obligatoire (chorale ados ou adultes, orchestre, musique de chambre, jazz, musiques actuelles, ensemble, etc.).

Les élèves ayant une pratique musicale collective à l'extérieur du conservatoire ne sont pas tenus de participer à la chorale. Il leur est demandé de fournir une attestation du responsable de l'ensemble.

CHŒUR SPECIALISE

Le **chœur spécialisé** dirigé par Mme Nonnet regroupe les choristes de 9 à 12 ans motivés, le lundi de 17h15 à 18h30.

Les élèves sont invité(e)s à prendre rendez-vous avec elle à partir du lundi 31 août par mail : marie-des-neiges.nonnet@orange.fr

CHŒUR D'ADULTES

Chœur féminin	Répétition hebdomadaire : lundi de 19h15 à 20h30, salle Timken	Test d'aptitude pour les nouveaux : s'inscrire au secrétariat pour l'horaire de passage (par tranches de 10 min. et en fonction des places disponibles dans les différents pupitres) : lundi 7 septembre de 19h à 21h, salle Timken : préparer un chant (peu importe le style). Le test comporte quelques vocalises, un chant au choix, un petit moment de travail vocal.	1^{er} cours : lundi 14 septembre Une journée ou un week-end de répétition est à prévoir au premier trimestre. La date en sera communiquée à la rentrée. Une journée de répétition aura lieu le samedi 29 mai.
Chœur mixte Trajectoires	Répétition hebdomadaire : lundi de 20h45 à 22h, salle Timken		

JAZZ

Le professeur est Giulio RUBINO.

Sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur, début des *cours de jazz CHAM* :
le jeudi de 17h à 18h.

PREMIER COURS CHAM JAZZ JEUDI 10 SEPTEMBRE

Horaires de cours : **lundi et jeudi de 18h à 20h30** (selon niveaux)
de 18h à 19h : *atelier et déchiffrage*
de 19h à 20h30 : *formation de groupe selon les élèves présents (solo, duo, trio, quartette...)*
Début des cours : **jeudi 10 septembre**, salle de percussions

MUSIQUES ACTUELLES

Le professeur est Pierre GRUNERT.

Les ateliers de musiques actuelles se déroulent au conservatoire à raison d'1h30 par semaine et sont ouverts gratuitement aux élèves instrumentistes et chanteurs du conservatoire ayant au minimum un niveau de 2^e cycle.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Le professeur est Stéphane CATTEZ.

Les cours de musique de chambre sont ouverts aux élèves à partir du 3^e cycle court (COA). Chaque élève a droit à un cursus complet et gratuit de musique de chambre, à raison d'une heure de cours maximum par semaine.

Mise en place des horaires et formation des différents groupes :
Selon les recommandations sanitaires, la date et l'heure vous seront communiquées ultérieurement

MUSIQUE D'ENSEMBLE

Certains professeurs proposent des ensembles de classes. Les horaires et dates de répétitions seront communiqués aux élèves concernés par leur professeur lors de la mise en place de l'emploi du temps.

ORCHESTRES

La participation aux orchestres est obligatoire pour les cordes et les vents. Les élèves intègrent l'orchestre sur proposition du professeur. La participation à un ensemble ou à un cours de musique d'ensemble ou de musique de chambre ne dispense pas de la participation à l'orchestre.

Planning prévisionnel, si les recommandations sanitaires le permettent			
Orchestres	Créneaux des répétitions	1^e répétition	Stage de travail
Orchestre Symphonique	Session d'orchestre à partir de janvier 2021.	JANVIER 2021	A définir à partir de JANVIER 2021
Orchestre Symphonique des Jeunes	Mercredi de 17h à 19h	Mardi 8 septembre à 20h si les recommandations sanitaires le permettent	du 19 au 24 octobre 2020, La Bresse <i>Réunion d'info</i> Communiqué ultérieurement
Orchestre Symphonique des Enfants	Samedi de 10 h 45 à 11h45	Samedi 12 septembre	WE (à confirmer) avec M Murchel <i>Réunion d'info pour les parents :</i> à définir à la rentrée
Ensemble de cuivres (Brass band)	<i>DIMANCHE DE 9 H 30 A 12 H</i>	Dimanche 6 septembre	
Harmonie junior	Samedi de 12h30 à 13h30	Samedi 12 septembre	WE du 8 et 9 mai 2021 à Luttenbach

Informations générales pour les élèves déjà au Conservatoire réinscrits

Pour votre cours de Formation Musicale,

Votre enfant était déjà élève au conservatoire l'an dernier. Pour poursuivre votre scolarité, la réinscription, si vous ne l'avez pas encore faite, doit être signifiée par vos soins dans votre Espace Extranet Famille Duonet. A cette occasion, vous choisissez votre horaire de cours de Formation Musicale.

Pour votre cours de Chorale,

A partir du 20 août, vous pourrez choisir toujours via votre Espace Extranet Familles, l'horaire de votre cours de Chorale.

Pour votre cours d'instrument,

Définir l'horaire d'instrument avec votre professeur dès qu'il vous contactera.

ELEVES PASSANT DE L'EVEIL MUSICAL A L'INSTRUMENT :

Si votre enfant était **en éveil musical** l'an dernier et **débuté l'instrument** cette année, si vous n'avez pas encore eu la possibilité de vous inscrire à un créneau de Formation Musicale vous êtes invités :

- à choisir sur le planning un horaire de cours de Formation Musicale 1^{er} cycle, 1^{ère} année,
- à le transmettre à la Scolarité, à l'adresse courriel suivante :

scolariteconservatoire@colmar.fr

INSTRUMENT - CHANT CLASSIQUE - CHANT MUSIQUES ACTUELLES:

Vous choisirez l'horaire de cours avec votre professeur lors de votre échange.

FORMATION MUSICALE :

- Les cours de **1C1 + chorale** et **1C2 + chorale** sont regroupés en **une seule séance** à raison d'1h de FM et 30 minutes de chorale (« petites voix »), pris en charge par un seul professeur qui, pour des raisons pratiques, restera dans la même salle. Le niveau 1C1 est accessible aux enfants de 7 à 9 ans.
- Les enfants inscrits en éveil 1er Cycle 1^{ère} année avec Valérie LAMBERT l'an dernier s'inscrivent en Formation Musicale 1er Cycle 2^{ème} année.

CHORALE :

La chorale est obligatoire de 7 à 11 ans, sauf si l'élève fait déjà partie de : l'orchestre symphonique des enfants ou des jeunes, l'harmonie junior, le chœur de flûtes, l'ensemble de cuivres, l'ensemble de flûtes à bec, l'ensemble de trompettes, l'ensemble de bassons, l'ensemble de harpes, la musique de chambre ou le jazz.

Comme pour la FM, choisissez l'horaire qui vous convient et qui correspond à l'âge de votre enfant. Ensuite, inscrivez-vous directement via l'Extranet des familles.

**PLANNING DES CHORALES
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

7-8 ans (Petites voix) : cours regroupés avec les cours de Formation Musicale 1C1 et 1C2

Nom du professeur Salle

9-11 ans (Chœurs d'enfants)

Lundi	18h20 à 19h05	M. Weiss	École Maîtrisienne
Mercredi	11h45 à 12h30	V. Lambert	Timken

9-12 ans (Chœur d'enfants spécialisé) : pour le *test d'entrée*, prendre rdv avec Mme Nonnet à l'adresse courriel suivante à partir du 31 août : marie-des-neiges.nonnet@orange.fr

Lundi	17h00 à 18h15	M.D.N. Nonnet	École Maîtrisienne
-------	---------------	---------------	--------------------

11-15 ans (Chœur d'adolescents)

Vendredi	18h05 à 19h05	M. Weiss	École Maîtrisienne
----------	---------------	----------	--------------------

Planning prévisionnel 2020 2021
PRESENCE DES PROFESSEURS D'INSTRUMENT

Planning prévisionnel 2020 2021	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi	Matin	Après- midi
BAYSANG,Diane								X				
BOUVERET,JEAN-LUC				X	X	X		X		X		
CATTEZ,STEPHANE					X	X		X		X	X	
COMTET,Isabelle				X	X	X		X		X		
COURRIER,Vincent												
DUGARDIN,Daisy	X	X										
FREYBURGER,Mathieu												
FRIES,PASCALE				X		X		X		X		
FROEHLY,DOMINIQUE		X				X						
GARSULT,KARINE		X		X	X	X		X				
GARY,AUDE				X	X	X			X	X	X	
GRUNERT,PIERRE		X		X	X	X		X				
HODAPP,MARC		X		X	X	X		X				
HUMBERT,DOMINIQUE		X			X	X					X	
JAMALI,Sarah								X				
KAZANTSEVA- RUISSEAU,Inga		X						X				
LACOUR,Alexandre					X	X	X	X	X	X		
LESAGE,Bernard					X	X						
LOING,HERVE		X		X	X							
MARQUES,Bastien						X					X	X
MENARD,XAVIER	X	X		X						X		
MURSCHEL,JULIEN											X	
NICOLAS,ELISE		X			X	X						
OSSWALD,MARIE												
OURY,Christophe							X	X				
PAOLACCI,Carlotta					X	X	X	X				
PENNERATH,Florence		X		X	X	X		X				
PHILIPP,JEAN-FRANÇOIS		X		X		X		X			X	
REHEISSER,Thomas		X		X								
RUBINO,GIULIO		X			X	X		X				
SPANNAGEL,PHILIPPE	X	X				X					X	X
STUDER,CHANTAL	X	X	X	X	X	X	X	X				
TAMMIK,ISABELLA		X			X	X		X			X	X

POUR MEMOIRE INFORMATIONS PRATIQUES

PLANNING DES COURS DE FORMATION MUSICALE ET CHORALES ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

1^{er} CYCLE

			<u>Nom du professeur</u>	<u>Salle</u>
<u>1C1 (cours groupés avec la chorale « Petites Voix »)</u>				
A	Lundi	16h45 à 18h15	M. Weiss	École Maîtrisienne
B	Mardi	16h45 à 18h15	M. Weiss	École Maîtrisienne
C	Mercredi	10h30 à 12h	J. Schmittbiel	annexe 4
D	Mercredi	13h15 à 14h45	M. Weiss	202
<u>1C2 (cours groupés avec la chorale « Petites Voix »)</u>				
A	Mercredi	9h à 10h30	J. Schmittbiel	annexe 4
B	Mercredi	10h45 à 12h15	M. Weiss	202
C	Mercredi	14h45 à 16h15	M. Weiss	202
D	Vendredi	16h30 à 18h	M. Weiss	École Maîtrisienne
<u>1C3</u>				
A	Mardi	16h40 à 17h55	É. Muhlmeyer	201
B	Mercredi	10h15 à 11h30	É. Muhlmeyer	201
C	Jeudi	16h40 à 17h55	C. Sauret	202
D	Vendredi	16h40 à 17h55	É. Muhlmeyer	201
E	Samedi	10h30 à 11h45	É. Muhlmeyer	201
<u>1C4</u>				
A	Mardi	16h40 à 17h55	J. P. Bourghelle	204
B	Mercredi	10h15 à 11h30	J. P. Bourghelle	204
C	Mercredi	13h15 à 14h30	C. Sauret	204
D	Samedi	9h à 10h15	C. Sauret	202
<i>Les élèves jouant dans l'orchestre symphonique des enfants sont prioritaires pour s'inscrire dans le cours 1C4 D du samedi.</i>				
<u>Cours adultes (tous les 1^{ers} samedis du mois)</u>				
	Samedi	10h30 à 12h30	M. Weiss	204

2^{ème} CYCLE**2C1**

A	Mercredi	14h45 à 16h15	J. P. Bourghelle	annexe 4
B	Mercredi	15h45 à 17h15	É. Muhlmeyer	201
C	Jeudi	16h45 à 18h15	J. P. Bourghelle	204
D	Samedi	9h à 10h30	É. Muhlmeyer	201

Les élèves jouant dans l'orchestre symphonique des enfants sont prioritaires pour s'inscrire dans le cours de 2C1 D du samedi.

2C2

A	Mardi	18h à 19h30	J. P. Bourghelle	204
B	Mercredi	13h à 14h30	J. P. Bourghelle	annexe 4
C	Jeudi	18h15 à 19h45	J. P. Bourghelle	204
D	Samedi	10h15 à 11h45	C. Sauret	202

2C3

A	Mardi	17h30 à 19h30	C. Sauret	202
B	Mercredi	13h30 à 15h30	É. Muhlmeyer	201
C	Jeudi	18h à 20h	C. Sauret	202
D	Vendredi	18h à 20h	É. Muhlmeyer	201

3^{ème} CYCLE**3C1**

A	Mardi	17h30 à 19h30	J. Schmittbiel	annexe 4
B	Mercredi	14h45 à 16h45	C. Sauret	204

3C2

	Mercredi	17h45 à 19h45	É. Muhlmeyer	201
--	----------	---------------	--------------	-----

CYCLE SPECIALISE :**Analyse/audition**

	Lundi	17h45 à 19h45	J. P. Bourghelle	202
--	-------	---------------	------------------	-----

Chant/rythme

	Mardi	18h à 20h	É. Muhlmeyer	201
--	-------	-----------	--------------	-----

ANALYSE MUSICALE

	Mercredi	16h30 à 18h30	J. P. Bourghelle	annexe 4
--	----------	---------------	------------------	----------

Informations pratiques



Extranet Familles :

Dès votre inscription, la Scolarité vous envoie vos codes d'identification (valable pour tous les membres d'une même famille). Cet espace vous permet entre autres de connaître l'emploi du temps de l'élève, d'avoir accès à vos factures, d'imprimer vos bulletins et attestations...

Changement de coordonnées :

Afin d'assurer la qualité du suivi, tout changement de numéro de téléphone et d'adresse postale ou électronique doit être signalé au secrétariat.

Cursus :

Le cursus des études au conservatoire comprend des cours d'instrument, de formation musicale et de chorale obligatoires. Le règlement complet des études est consultable sur notre site : conservatoire.colmar.fr.

Horaires d'ouverture :

Pour les cours aux élèves, le bâtiment du conservatoire est ouvert aux élèves du lundi au vendredi de 8h à 20h30, le samedi de 8h à 18h15.

Pour les démarches administratives, le secrétariat est ouvert au public les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15, du lundi au vendredi de 14h à 17h30, et le premier samedi de chaque mois de 8h30 à 12h (hors vacances scolaires). En cas de week-end prolongé, la permanence est reportée au samedi suivant. Le secrétariat est fermé au public les mardis et jeudis matins.

Demandes d'attestations et de diplômes :

Pour toute demande d'attestation spécifique ou de diplôme, merci de compter au moins 72h de délai, le temps de produire les documents et de les faire signer par la Direction. Pour les attestations de scolarité, elles sont accessibles par votre Espace Extranet.

Carte d'élève :

La carte d'élève donne droit à des réductions dans de nombreux lieux de concerts de la région colmarienne. Les nouveaux élèves peuvent retirer leur carte en fournissant une photo d'identité, le 1^{er} samedi matin de chaque mois (hors week-ends prolongés). Les anciens élèves peuvent la faire tamponner au secrétariat pour la nouvelle année scolaire.

Responsabilité :

En dehors des heures de cours, les élèves restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Dans l'intérêt de votre enfant et pour des questions de responsabilité, merci de signaler à l'équipe pédagogique et au secrétariat tout problème de santé ou difficulté d'apprentissage. **Dans le cas où un élève mineur trouverait porte close à l'heure habituelle de son cours, il doit impérativement passer au secrétariat pour le signaler. Le conservatoire joint alors la famille pour qu'elle autorise par mail l'élève à quitter le bâtiment. Sans autorisation, l'élève restera au secrétariat.**

Accès des parents aux cours :

Les parents d'élèves peuvent exceptionnellement, et avec l'accord du professeur, assister aux cours de leur enfant, sauf pour les cours collectifs (formation musicale, orchestres...).

Informations concernant les cours :

Pour vous permettre d'avoir accès en permanence aux informations envoyées par les professeurs (répétitions, stages de travail, dates des examens de FM, etc.), vous trouverez tous les courriers adressés aux parents sur le site Internet du conservatoire et sur votre Espace Familles.

Absence des élèves :

Toute absence d'un élève, doit être signalée dès qu'elle est connue aux professeurs et au secrétariat par courriel, les parents devront obligatoirement préciser : le nom et prénom de l'enfant, du ou des professeur(s), le(s) cours concerné(s) ainsi que le motif de l'absence.

Absence des professeurs :

L'absence des enseignants est indiquée au tableau blanc à l'entrée du bâtiment principal. Dès qu'elle est connue, la Scolarité informe les familles par courriel.

Vacances scolaires : Sauf remplacement de cours, répétition exceptionnelle ou stage d'orchestre, les cours n'ont pas lieu pendant les congés scolaires.

DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE 2020-2021 (tarifs trimestriels, inscription à l'année)



	FORMULES	Disciplines tarifées	COLMARIENS				Boursiers colmariens non imposables*	COMMUNES DE COLMAR AGGLO			COMMUNES HORS COLMAR AGGLO		
			Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	-45%		Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)
A	DISCIPLINE COLLECTIVE SEULE ou DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE	Théâtre, Éveil musical, Direction de chœur, Formation musicale, Musique de chambre, Analyse, Écriture, GMAO, Orchestration ou Harmonie au clavier, Piano complémentaire	120 €	72 €	48 €	66 €	206 €	123 €	83 €	213 €	128 €	86 €	
B	CURSUS INSTRUMENTAL ou HORS CURUS avec cours d'instrument individuel	Instrument + formation musicale + pratique collective (orchestre ou chorale)	239 €	142 €	95 €	131 €	402 €	241 €	160 €	425 €	255 €	170 €	
C	EVEIL INSTRUMENTAL ou ATELIER INSTRUMENTAL ou CHANT MUSIQUES ACTUELLES	Éveil instrumental = cours d'instrument + cours d'éveil musical Atelier Instrumental (hors cursus à partir de fin de 2 ^{ème} cycle)	199 €	119 €	80 €	109 €	339 €	203 €	136 €	350 €	210 €	140 €	
D	PARTICIPATION A UN ENSEMBLE	Chœur adultes, Ensemble de Jazz, Ensembles ou orchestre 3 ^{ème} cycle	43 €			Tarif Normal	64 €			67 €			
E	CHORALE SANS AUTRE PRATIQUE ou COURS DE FORMATION MUSICALE ADULTE SEUL	Chorale enfants ou adolescents, FM adultes	17 €	10 €	7 €	Tarif Normal	27 €	16 €	10 €	28 €	16 €	11 €	

FRAIS DE DOSSIER pour toute première inscription : 30 €

LOCATION D'INSTRUMENT par trimestre : 60 €

***Conditions pour bénéficier du tarif boursier de la Ville de Colmar (45% de réduction) :** - Être domicilié à Colmar et être non imposable

- Retirer un dossier de demande de bourse au secrétariat du conservatoire et le lui retourner dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition pour le 15 octobre 2019

N.B. : produire un certificat de non-imposition pour l'année N-1, avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.

- L'ordre des enfants est fonction de leur âge. Le premier enfant est le plus âgé et il paie le tarif « Normal ».

- Seule l'adresse du responsable légal de l'élève est valable.

Tout trimestre commencé est du en entier, notamment en cas d'inscription tardive ou de départ prématuré sauf cas de force majeure prévu dans le règlement intérieur. Règlement à la Trésorerie de Colmar Municipale (Cité administrative, Bât.J, 3 rue Fleischhauer, 68026 COLMAR cedex), au comptant ou par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de Colmar Municipale. Les chèques vacances sont admis.

Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif. Seule l'absence d'un professeur (sans que ses cours ne soient remplacés) pour un mois ou plus, sera prise en compte pour une éventuelle réduction. **Tout arrêt de scolarité doit être motivé et adressé par écrit à la Direction du Conservatoire.**

